



N° DIRECCTE 11 75 44595 75

BULLETIN D INSCRIPTION

Référence DPC : 14352100001

L'inscription ne sera effective qu'après réception du bulletin d'inscription dûment rempli à retourner à l'adresse suivante :
Secrétariat de l'AFCOR - Angélique FOURNIGAULT - BP 23266 - 72003 LE MANS CEDEX 1
☎ 06.49.72.74.04 e-mail : secretariat@afcor.fr

FORMATION : Formation Nationale de Radioprotection des patients aux rayonnements ionisants. SESSION 9

Dates : **E-learning 5 avril au 17 mai 2021** et Journée virtuelle le jeudi 17 juin 2021

Inscription avant le 5 avril 2021 selon les disponibilités

Codes d'accès à la journée virtuelle seront communiqués au participant le 14/06/2021 après avoir réalisé toutes les étapes précédentes.

Frais d'inscription : **400€**

PARTICIPANT (toutes les mentions sont obligatoires):

Statut : Salarié Libéral

Titre** : Docteur Professeur Physicien Médical MERM Dosimétriste

Nom** **Prénom****

☎ : **E-mail**** :

N°ADELI/RPPS :

Adresse Professionnelle** :

Service** :

REGLEMENT DE PRISE EN CHARGE/ D'INSCRIPTION

A titre personnel* (formation financée par le participant)

Adresse personnelle
chèque libellé à l'AFCOR, à joindre à votre bulletin d'inscription.

Au titre du DPC *: (Les libéraux s'inscrivent sur mondpc.fr avant le 05/04/2021 et doivent également envoyer le chèque qui sert d'acompte et nous rembourserons la part que ANDPC nous versera après le contrôle de la session)

Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue*

Besoin d'une convention* oui non

Nom et Prénom du Responsable de la Formation Continue :

Adresse à laquelle devront être envoyés : convention, facture, courriers divers :

.....

..... CP Ville.....

- **préciser adresse mail*** du service destinataire

Pour une facturation CHORUS : indiquer le N°SIRET de la structure : Code Service :

ANNULATION

Les frais d'inscription comprennent les codes d'accès à la journée virtuelle, la documentation, les codes d'accès aux modules e-learning.

Le début de la formation s'entend du jour de l'attribution des codes d'accès à la fin de la journée virtuelle et les frais dossier (30€).

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent.

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit du participant après la communication des codes d'accès, l'AFCOR facturera une indemnité de 20% du prix de la formation + Frais dossier. Un mois avant le début de la formation ou en cas d'abandon en cours de formation, celle-ci sera facturée dans sa totalité.

L'AFCOR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de maladie de ses intervenants, grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'AFCOR...) sans dédommagements, ni pénalités au client.

Je soussigné(e)
Date et signature

accepte les modalités d'inscription

* Validez d'une croix la ligne correspondante
** Mention obligatoire